

? שלושה מי יודע

שאלות ותשובות : Questions-Réponses halakhiques

- 1- Qu'est-il prioritaire de construire dans une ville où se trouve une communauté juive : Une Synagogue ou un Mikvé ?

Réponse : il est prioritaire de construire un Mikvé avant de construire une synagogue ou d'acheter un Sefer Thora (ou d'accomplir toutes autres Mitzvot). Il est important de préciser que cette priorité ne sera respectée uniquement que si il n'y a pas de Mikvé déjà présent dans cette ville.

Source : Hafetz Haïm, Loi issue de son livre « beth Israël, chap 3, Ote 8, rapportée dans le livre “ Piskei Téhouvot”, Yoré Déah, Simane 249, ote17)

- 2 - Une femme refusant durant plusieurs années de se tremper au Mikvé pour être pure (et donc permise à son époux après sa période de séparation), et qui affirme qu'elle continuera à se comporter ainsi ; son époux doit-il craindre l'interdit d'isolement en vivant avec elle (en se trouvant seul avec elle à la maison) ?

Réponse : Oui, il leur sera strictement interdit de se trouver seuls ensembles sous le même toit ! (Ils transgresseraient en effet l'interdit d'isolement).

Source : Responsa “Chévète Halevi” du Rav Wozner, 'helek 8, Simane 271.

- 3 - Lorsqu'on accomplit la mitzva du rachat du premier né pas en son temps (en dépassant donc le 30ème jour qui suit la naissance de son premier né garçon), est-ce que la séouda qu'on fera pour cette occasion, sera tout de même considérée comme une séoudat mitsva ?

Réponse : Oui, cependant il n'y aura pas d'obligation d'y consommer du pain (de manger donc plus de 30 g de pain).

Source : Yalkoute Yossef, volume 2, page 342